

A19
Société Anonyme à Responsabilité Limitée au capital de 500 Euros
Siège social : 31 rue de Chio 34000 MONTPELLIER
Société en cours de formation
(Ci-Après la "Société")

PROCES VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 09 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf février à 18 heures, au siège social,

Monsieur Jean-Christophe BARBEZIER (ci-après "l'Associé unique"),

Associé unique et propriétaire de la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la Société, et également gérant de la Société,

1.A préalablement exposé ce qui suit :

Les statuts de la Société comportent, dans la partie « le soussigné » une erreur concernant la date de naissance de l'Associé unique, Mr Jean-Christophe BARBEZIER. Il est indiqué 15/05/1990 au lieu de 19/05/1990.

2.A pris les décisions suivantes :

- Modification de la date de naissance de l'Associé unique renseignée dans les statuts

PREMIERE DECISION

(Modification de la date de naissance de l'Associé unique renseignée dans les statuts)

L'Associé unique, constate une erreur concernant sa date de naissance renseignée dans les Statuts de la Société. En effet, il est indiqué 15/05/1990, au lieu du 19/05/1990.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier la date de naissance renseignée dans les statuts afin de la remplacer par la bonne date, à savoir le 19/05/1990.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité afférente à la résolution ci-dessus adoptée.

De tout ce que dessus, l'Associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Jean-Christophe BARBEZIER
Gérant, Associé unique

1 